

## Certification complémentaire

### Langues et cultures de l'antiquité

#### Académie de Lille

#### Session de mars 2019

#### Rapport du jury

Le rapport du jury de la certification complémentaire « Langues et Cultures de l'Antiquité » dresse un bilan de la session de mars 2019 mais donne également aux candidats des futures sessions des conseils pour préparer et réussir l'entretien avec le jury.

#### Les membres du jury

Bruno STEMMER	IA-IPR de Lettres en charge des LCA.
Christophe CAFFIER	Professeur agrégé de Lettres classiques au lycée Darchicourt d'Hénin-Beaumont, chargé d'une mission d'inspection en Lettres.
Sandrine LEGRAND	Professeur agrégé de Lettres modernes, faisant fonction d'IPR.
Anne de CRÉMOUX	Maître de conférences en langue et littérature grecques, université de Lille.
Peggy LECAUDÉ	Maître de conférences en langue et littérature latines, université de Lille.
Anne-Sophie BACIOCCHINI	Professeur agrégé de Lettres classiques au collège Lévi-Strauss de Lille.

## Les candidats.

Sur les 13 candidats inscrits à cette session de mars 2019, 12 se sont présentés devant le jury. Tous sont professeurs de Lettres modernes, agrégés (2), certifiés titulaires d'un poste (8) ou stagiaires (2). Ils exercent majoritairement dans l'enseignement public (9), en collège (10), enseignent déjà pour la plupart le latin (8) ou envisagent de l'enseigner dans leur établissement actuel. Une seule candidate s'est présentée pour la double certification complémentaire, en latin et en grec ancien.

A la lecture du dossier ou durant l'entretien avec le jury, il est apparu que tous les candidats manifestaient un attachement certain aux langues anciennes, qui trouvait son origine dans l'enseignement qu'ils avaient suivi durant leurs études secondaires ou universitaires. Une majorité d'entre eux a même obtenu des résultats honorables aux épreuves de version ou de commentaire du C.A.P.E.S ou de l'Agrégation. En s'inscrivant à la certification complémentaire de Langues et Cultures de l'Antiquité, tous les candidats ont d'abord souhaité voir leurs compétences reconnues. Il s'est agi aussi pour eux de régulariser leur situation dans un établissement où il y a des groupes de latinistes mais pas de professeurs de Lettres classiques. Enfin, nombre de candidats ont témoigné de leur engagement, parfois avec enthousiasme, dans le développement et le rayonnement de la discipline, en mettant en place des projets, en organisant des voyages culturels ou en favorisant des rencontres et des travaux communs entre des collégiens et des lycéens étudiant le latin dans un même secteur géographique.

## Les résultats.

Echelle des notes	Répartition des notes en latin	Répartition des notes en grec ancien
5	1	
7-8	3	
9	1	
10-13	5	1
14-18	2	

A l'issue de cette session, six candidats ont obtenu la certification complémentaire « Langues et Cultures de l'Antiquité » en latin et une candidate en latin et en grec.

La moyenne de la session est de 10,5 pour le latin. Pour le grec ancien, l'unique note est de 10.

Les notes les plus basses ont été attribuées à des candidats qui n'avaient pas assez ou pas du tout pris en compte les instructions relatives à la constitution du dossier et au déroulement de l'épreuve. Ainsi, le jury a souvent lu des dossiers qui ne mentionnaient que le parcours scolaire et universitaire des candidats ou alors, parfois, des résumés de travaux ou de publications en lien avec une thèse de troisième cycle. C'est grâce à ces *curricula vitae* que semblaient se justifier ces candidatures. Dès lors, l'absence de séquence ou de projet de séquence didactique a mis les candidats en difficulté durant l'entretien qui vise à apprécier la manière dont ils s'approprient les programmes et les mettent en œuvre dans le cadre d'activités pédagogiques précises.

Ces candidats ont également montré que leurs connaissances linguistiques étaient imprécises, parfois erronées, dans tous les cas pas assez solides pour être transmises à des élèves : connaître la morphosyntaxe de l'ablatif absolu et savoir que, lorsqu'elle exprime l'accompagnement, la préposition CUM est toujours suivie de l'ablatif font partie des *minima minimorum* que l'on est en droit d'attendre d'un professeur souhaitant enseigner le latin. On rappellera à ce propos que les textes de référence prévoient une évaluation des connaissances linguistiques de base au cours de l'entretien.

Les notes se rapprochant de la moyenne correspondent à des dossiers et des entretiens qui n'ont pas témoigné d'une vision d'ensemble de l'enseignement des langues anciennes : les séquences qui ont été présentées montraient généralement une accumulation de séances disparates, provenant le plus souvent de sites officiels et collaboratifs différents, et qui, du fait de leur juxtaposition, se révélaient inefficaces. De plus, l'étude de la langue était souvent réduite : dans une séquence comportant généralement cinq séances, un seul point de grammaire ou de lexique était envisagé, une « fiche » généralement élaborée et rédigée par le professeur était distribuée à la classe. Les travaux visant la découverte et la connaissance de la civilisation romaine, à travers des supports nombreux et variés, avaient la part belle. Rappelons que, si le développement et l'enrichissement des connaissances culturelles des élèves, en lien avec l'antiquité, font bien partie des objectifs du professeur qui enseigne

le latin ou le grec, ils ne sauraient se substituer à l'étude de la langue à travers la lecture et la traduction de textes anciens.

Les notes au-dessus de la moyenne récompensent des candidats qui ont conçu et commenté une séquence qui tient compte à la fois des Instructions officielles et de ce qu'un professeur est en droit d'attendre d'un élève. Ainsi, ces candidats ont montré tout le parti que les élèves peuvent tirer de la présence, en regard du texte latin ou grec, d'une traduction pour observer, analyser et comprendre un fait linguistique, comme le système des déclinaisons, par exemple. De même, un travail sur un texte ancien à partir d'une traduction lacunaire est un bon moyen pour développer les compétences de traducteurs des élèves et, ainsi, les rendre acteurs de leurs apprentissages. Enfin, l'utilisation de supports autres que textuels pour entrer dans un texte se révèle propice à l'enrichissement des compétences de lecteurs.

### **Conseils et recommandations.**

Le jury rappelle que les compétences requises pour l'obtention de la certification complémentaire LCA ainsi que les critères d'évaluation des candidats sont définis dans le Bulletin officiel n°12 du 22 mars 2018 : en ce sens, la connaissance de ce texte officiel s'avère essentielle pour se préparer à l'épreuve orale de certification.

Le « vademecum de la certification complémentaire de LCA » ([http://cache.media.eduscol.education.fr/file/LCA/34/3/Vademecum\\_LCA\\_962343.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/LCA/34/3/Vademecum_LCA_962343.pdf)) donne, quant à lui, tous les éléments utiles pour la constitution du dossier et la préparation de l'entretien. En ce sens, il n'est pas envisageable qu'un candidat dont le dossier est incomplet présente au jury lors de son passage des documents pédagogiques supplémentaires, et sur lesquels il entend fonder son exposé.

La conformité du dossier à ces textes officiels est un critère déterminant dans l'évaluation : d'une longueur de quatre à cinq pages, comprenant « la présentation de la formation universitaire et professionnelle du candidat, ses motivations et le développement succinct d'un projet de séquence », il permet au jury non seulement d'apprécier, dès la première lecture, la qualité d'un parcours personnel et le sérieux du travail mené mais aussi d'envisager un entretien fondé sur des questions précises, portant sur des textes et susceptibles de valider les compétences du candidat.

De la même manière, la présence dans le dossier de la totalité des éléments attendus permet de bâtir et de nourrir l'exposé liminaire, en mettant en avant les points forts d'un parcours universitaire ou en prolongeant la réflexion didactique sur les textes que contient le projet de séquence. Le jury invite donc les candidats des sessions futures à apporter beaucoup de soin à la constitution de leur dossier et à s'entraîner en amont à une prise de parole qui ne doit pas excéder dix minutes (le jury a été contraint d'interrompre plusieurs candidats) et qui fait la démonstration de la pertinence de la candidature et de la réalité des compétences du candidat.

La présence et la qualité du projet de séquence sont elles aussi des facteurs de réussite certains. Certes, le jury a bien conscience qu'au moment de la certification tous les candidats ne sont pas forcément, dans leurs établissements respectifs, face à des latinistes ou des hellénistes et que, donc, ce qu'ils présentent dans leur dossier n'est pas obligatoirement le reflet d'un contenu d'enseignement réel ou d'une pratique pédagogique particulière.

Cependant, le projet présenté doit être réaliste et documenté, afin que le jury puisse vérifier la représentation que se fait le candidat de l'enseignement des LCA et la réflexion qu'il a menée sur sa mise en œuvre, que cette dernière ait été actualisée ou non. Il est donc essentiel que les dossiers présentent des informations précises : de simples intitulés de projets, de séquences et de séances, ne peuvent suffire. Chaque étape des activités envisagées en classe doit être clairement exposée, et gagne à s'appuyer notamment sur les extraits des textes étudiés, ou, au moins, sur les références à ces textes, afin que ces derniers puissent nourrir la discussion pendant l'entretien.

Le jury sait également que les candidats n'ont pas toujours suivi, dans le cadre de leur formation initiale, un stage relatif à la didactique et à la pédagogie des langues anciennes. Néanmoins, il est important que chaque candidat fasse la preuve, dans son projet de séquence et lors de l'entretien avec le jury, qu'il a pris en considération toutes les dimensions de l'enseignement des langues anciennes dans le second degré et les a adaptées aux élèves du niveau choisi.

Sans faire de la traduction l'horizon ultime de son enseignement, il doit accorder à l'étude de la langue et à la pratique des textes toute la place qui leur revient. Il s'attache également à présenter les textes latins et grecs de manière variée et différenciée (avec ou sans traduction en regard, avec une traduction lacunaire ou un appareillage lexical) en fonction de la difficulté du fait linguistique étudié. Pour autant, la dimension culturelle et la découverte d'une civilisation ancienne ne doivent être ni négligées ni surreprésentées. Enfin, une réflexion sur la part active que les élèves prendront dans leurs apprentissages est aussi un critère d'évaluation. Il est donc important que les candidats aient

une connaissance précise des programmes de latin et de grec, qu'ils aient réfléchi de manière responsable et réaliste à leur mise en place et qu'ils mettent en avant des activités qui développent et enrichissent les compétences de lecteurs et de traducteurs des élèves.

Le jury souhaite, à travers ce rapport, montrer aux futurs candidats que ses attentes ne sont pas irréalistes : les notes supérieures à 10 témoignent du fait qu'une préparation sérieuse et respectueuse des textes officiels mène au succès. Par ailleurs, la participation au stage du PAF intitulé « Enseigner le latin quand on est professeur de Lettres Modernes » pourra aider les candidats qui souhaitent consolider leurs connaissances en matière de didactique.